



Maître d'Ouvrage :

Ville de Champhol

15 rue de la Mairie
28300 CHAMPHOL

Marché Public de Fourniture

Acheminement et fourniture de gaz naturel.

Marché à procédure adaptée selon l'article L2123-1 du code de la commande publique

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

➤ Règlement de consultation (RC)

Date limite de remise des offres : jeudi 25 avril 2019 à 12h00

Personne habilitée à donner les renseignements : le Maître d'Ouvrage désigné ci-dessus

Ordonnateur : Monsieur Christian GIGON – Maire de la ville de CHAMPHOL

Comptable assignataire des paiements : Monsieur l'Administrateur adjoint des Finances Publiques de Chartres Métropole - 8 impasse du Quercy – 28115 LUCE CEDEX

Article 1: Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur, la ville de Champhol, dénommé ci-après pouvoir adjudicateur, sise 15 rue de la Mairie 28300 CHAMPHOL est représenté par M. Christian GIGON, Maire.

Téléphone 02 37 21 61 65

courriel: mairie.champhol@wanadoo.fr

Article 2: Objet du marché

La présente consultation a pour objet l'acheminement et la fourniture de gaz naturel.

Article 3: Procédure et forme du marché

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du code de la commande publique

Article 4: Variante

Variante: Les réponses avec variantes sont interdites.

Article 5: Pièces à remettre à l'appui de l'offre

La proposition du candidat comporte les documents suivants:

a) Documents administratifs et de capacité

Le candidat joindra les renseignements énumérés ci-dessous relatifs aux capacités professionnelles, techniques et financières:

- Le formulaire DC1
- Le formulaire DC2
- Une attestation d'assurance
- L'agrément de fournisseur de gaz

b) Documents relatifs à l'offre

- L'acte d'engagement signé par une personne habilitée de la Société.
- Le Cahier des Clauses Particulières daté et signé.
- L'offre de l'entreprise.
- Le mémoire technique de la présentation de l'offre.
- Un RIB.

Article 6: Critères de jugement des offres

Les offres des candidats sont jugées selon les critères suivants, classés et pondérés par ordre décroissant:

Critères d'attribution	Pondération
Prix de la prestation apprécié notamment en termes de tarification unitaire et de coût global de l'acheminement et de la fourniture de gaz naturel.	60 %
Qualité technique de l'offre. En fonction des éléments du mémoire technique, notamment l'obligation ou non d'une consommation minimale de gaz par site.	40 %

Une note de 10 sera attribuée à l'offre la moins-disante

Formule appliquée : $\text{Note}/10 = (\text{prix le plus bas}/\text{prix de l'offre examinée}) \times 10$

Le coefficient de pondération de chaque critère sera ensuite appliqué à chaque note sur 10. Pour chaque candidat, les 2 notes pondérées ainsi obtenues seront additionnées.

Les notes totales ainsi obtenues seront classées par ordre décroissant sachant que la meilleure note sera la plus forte.

La Commune se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente démarche.

La personne responsable du marché peut demander à des candidats de préciser certains points de leur offre.

Article 7 : Conditions d'envoi et de remise des offres

Les entreprises intéressées doivent télécharger le dossier de consultation sur le site internet de la commune de Champhol www.ville-champhol.fr ou <https://marches.agglo-chartres.fr>

Les offres seront à déposer sur <https://marches.agglo-chartres.fr>

La date limite de réception des offres est fixée au jeudi 25 avril 2019 à 12h00.

Article 8 : Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 10 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 9 : Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la ville :

- Correspondant administratif : Mairie de Champhol – 02 37 21 61 65
- Correspondant technique : Services techniques de Champhol – 02 37 36 29 73